

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	DOMINIQUE ANGLADE
Circonscription :	SAINT-HENRI-SAINTE-ANNE

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Madame Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire de la République française	21 mars 2016
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Gavroche de 45 cm x 45 cm.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Don offert par la Secrétaire d'État lors d'une rencontre dans le cadre d'une mission au Canada de parlementaires européens concernant l'Accord économique et commercial global Canada-UE.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Dominique Anglade	Date de la déclaration 2016-06-09
--	---